

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 11/04/2022

L'an 2022 et le 11 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COMTE Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BENOIT Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BEYLOT Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUTENEGRE Amandine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BUFFARD Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R. FRANCOIS dit CHARLEMAGNE
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Henri ROUHAUD
MEURAILLON Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	David VERGNAUD
NEBOUT Sergine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
VISSAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Secrétaire de Séance : Mme JOUBERT Corinne

ORDRE DU JOUR

- A** Budget principal
 - Vote de la fiscalité directe 2022
 - Subventions communales 2022
 - Vote du budget primitif 2022
- B** Budget Annexe du Bar-Restaurant
 - Vote du budget primitif 2022
- C** Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du 14 mars 2022, s'il n'y a pas de remarques.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

2 points est à rajouter l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition du domaine privé concernant le SRO
- Convention avec la sous-préfecture de Confolens pour la transmission électronique des actes budgétaires

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

A – Budget Principal

réf 2022018 : Vote de la fiscalité directe 2022

Vu l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B decies du même code précisant que les communes membres d'un établissement public de coopération internationale soumis à l'article 1609 nonies C votent les taux des taxes foncières ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adopter, pour 2022, les taux de fiscalité locale suivants :
 - 43,44% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 61,99% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 19,50% pour la cotisation foncière des entreprises
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » :	...
- dont abstention :	

réf 2022019 : Subventions communales 2022

Corinne Joubert, adjointe déléguée aux Finances rappelle au conseil municipal le règlement déterminant les conditions d'attribution des subventions aux associations domiciliées sur la commune.

La commission des finances du 22 mars 2022 propose les suivantes :

Associations	Subventions 2022
Club Amitié	300,00€
Club de Yoga	350,00€
Société de chasse	200,00€
Entente Pongiste Tourriers-Jauldes	300,00€
Tourriers Patrimoine	0,00€
AIPE	500,00€
L'ilot Rigolo	400,00€
APE du collège de Saint Amant de Boixe	150,00€
Les restos du cœur	150,00€
Amicale Volontaire des donneurs de sang Saint Amant de Boixe	150,00€
EIDER	150,00€
RASED	50,00€
La Banque Alimentaire	150,00€
Total des subventions 2022	2850,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le montant des subventions ci-dessus.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2022020 : Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne JOUBERT, adjointe déléguée aux finances. Elle détaille rapidement les lignes de la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
.011	Charges générales	172 700.00	70	Produits de service	30 500.00
.012	Charges du personnel	288 000.00	73	Impôts et taxes	295 417.00
.014	Atténuations de produits	22 019.00			
65	Autres charges de gestion courante	140 079.00	74	Dotations et participations	180 718.00
66	Charges financières	5 907.00	75	Autres produits	10 600.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	76	Produits financiers	0.00
68	Dotations amortissements budgétaires	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
.022	Dépenses Imprévues	12 935.27	.013	Atténuation de charges	11 400.00
.023	Virement à la section d'investissement	20 000.00	.002	Excédent reporté	136 005.27
.042	Opérations d'ordre	0.00	.042	Opérations d'ordres	0.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		664 640.27	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		664 640.27

Madame JOUBERT donne la liste que la commission « Subventions Finances » a établi pour équilibrer la section d'investissement ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
D001	Déficit d'exécution cumulé	128 481.24	R001	Excédent d'exécution cumulé	0.00
	Restes à Réaliser	28 200.00		Restes à Réaliser	112 664.00
1068			1068	excédent de fonctionnement	44 017.24
10	Dotations		.021	Virement de la sect Fonctio	20 000.00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunt remb en capital	35 683.00	10	Dotations	680.00
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00	13	Subventions	47 579.00
21	Immobilisations corporelles	15 800.00	16	Emprunts	0.00
23	Travaux en cours (Hors programme)	0.00	21	Autres immo financières	0.00
23	Opérations 130	7 579.00	27	Autres Immobilisations financières	0.00
.040	Opérations d'ordre	0.00	.040	Opérations d'ordre	0.00
.041	Opérations d'ordre	0.00	.041	Opérations d'ordre	0.00
.020	Dépenses imprévues	4 197.00	.024	Produits de cession	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		224 940.24	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		224 940.24

Où l'exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 – budget principal.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

B – Budget Annexe Bar Restaurant

réf 2022021 : Vote du budget primitif 2022

Madame Joubert détaille également le budget annexe, en rappelant que les loyers ont été minorés en raison du départ des gérants.

Le budget se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
.002	Résultat de fonctionnement	0.00	70	Produits de service	0.00
.011	Charges générales	200.00	73	Impôts et taxes	0.00
.012	Charges du personnel	0.00			
.014	Atténuations de produits	0.00	74	Dotations et participations	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	75	Autres produits	7 550.00
66	Charges financières	748.00	76	Produits financiers	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
68	Dotations amortissements budgétaires	0.00	.013	Atténuation de charges	0.00
.022	Dépenses Imprévues	648.54	.002	Excédent reporté	2 390.54
.023	Virement à la section d'investissement	8 344.00	.042	Opérations d'ordres	0.00
.042	Opérations d'ordre	0.00			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		9 940.54	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		9 940.54
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
D001	Déficit d'exécution cumulé	7 195.18	R001	Excédent d'exécution cumulé	0.00
	Restes à Réaliser	0.00		Restes à Réaliser	0.00
			1068	excédent de fonctionnement	7 195.18
10	Dotations		.021	Virement de la sect Fonctio	8 344.00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunt remb en capital	8 344.00	10	Dotations	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13	Subventions	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	16	Emprunts	0.00
23	Travaux en cours (Hors programme)	0.00	21	Autres immo financières	0.00
23	Opérations				
.040	Opérations d'ordre	0.00	.040	Opérations d'ordre	0.00
.041	Opérations d'ordre	0.00	.041	Opérations d'ordre	0.00
.020	Dépenses imprévues	0.00	.024	Produits de cession	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		15 539.18	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		15 539.18

Où l'exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 – budget annexe Bar restaurant.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2022022 : Convention de mise à disposition du domaine privé concernant le SRO

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Charente numérique établit et exploite des réseaux de communications électroniques à très haut débit dans le cadre d'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau très haut débit de Charente Numérique contractée avec la Société Locale Nouvelle Aquitaine THD.

Charente Numérique s'est rapproché de la commune de Tourriers afin d'obtenir l'autorisation d'implanter les équipements sur la parcelle cadastrée A n° 669 (route des petites Forêts).

La commune a donné son accord et le Sous Répartiteur Optique (SRO) a été installé. Afin d'établir les engagements des 2 parties, il y a lieu de signer une convention pour une durée de 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, du domaine privé concernant le Sous répartiteur optique MT09, et le cas échéant, les avenants qui pourraient être liés.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

réf 2022023 : Convention avec la sous-préfecture de Confolens pour la transmission électronique des actes budgétaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a délibéré le 26 janvier 2012 pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Préfecture de la Charente afin de procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

A ce moment-là, les actes budgétaires n'étaient pas compris dans cette convention, et la commune était encore rattachée à la préfecture de la Charente. Il a été demandé un avenant afin d'élargir la transmission électronique aux actes budgétaires à la Sous-Préfecture de Confolens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour la transmission électronique des actes budgétaires avec la sous-préfecture de Confolens.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	

Questions diverses :

- Frédéric GENTET informe le conseil municipal que SFR commence à démarcher les administrés et propose des offres pour la fibre.
- Bernadette COMTE informe le conseil municipal que Aurélie VIGNET souhaite faire un concert le 31 juillet 2022 à l'Eglise de Touriers.
- Corinne JOUBERT demande si la commune ne pourrait pas faire faire des toilettes sèches pour les manifestations ? A voir
- Bernadette COMTE informe le conseil municipal que la Chambre d'Agriculture a envoyé un document à rendre avant le 30 avril. Le marché de producteur de pays est prévu le 31 août prochain. La commission « MARCHE » doit se réunir rapidement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22h17.